



DELIBERATION N°20100039 DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 mai 2010

Le maire de la ville de Saint-Chamond certifie que :

- la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les termes et délais prescrits par la loi le 30 avril 2010 ; que la délibération ci-après transcrite, textuellement extraite du registre des procès-verbaux du conseil municipal, a été affichée le lendemain et qu'il n'a pas été présenté d'observation ;
- le nombre des conseillers municipaux en exercice, le jour de la séance, était de 39 sur lesquels il y avait 34 présents, 5 représentés, savoir :

ETAIENT PRESENTS :

- M. Philippe KIZIRIAN, président ;
- M. Stéphane VALETTE ; M. Michel PONTON ; Mme Michelle GALLAND ; Mme Aimée MURASZKO-SENECHAL (jusqu'à 19 h 15) ; M. Philippe ROBERT ; Mme Nicole PASSEL ; M. Raymond VACHER ; Mme Catherine MARTINS-BENAMROUCHE ; M. Charles BELLAVIA ; Mme Marie-Françoise KHAMED, adjoints ;
- Mme Françoise CHAMPIN ; Mme Carmen MONTET ; M. Philippe CHOVET ; M. Sauveur CUADROS ; Mme Francisca MARIE ; M. Jérôme AUBERT ; Mme Maryse MARTH ; M. Guy VIAL ; Mme Nathalie MOTTET ; M. Jean-Pierre DE PASQUALE ; M. Bernard ROCHE ; Mme Nathalie CHAMPALLE ; M. Aymeric SANLAVILLE (à partir de 20 h 15) ; Mme Pascale OFFREY ; M. Hervé REYNAUD ; Mme Salina HEMANI ; M. Olivier SAPET ; Mme Aline ORIOL ; M. Jean-Luc DEGRAIX ; M. Emmanuel MANDON ; Mme Nicole FOREST ; Mme Annick BOYADJIAN ; M. Noël PAUL ; Mme Béatrice COFFY ; M. Régis CADEGROS, conseillers municipaux.

ABSENTS REPRESENTES :

- M. MOULIN André qui donne pouvoir à M. CUADROS Sauveur.
- Mme MURASZKO-SENECHAL Aimée qui donne pouvoir à Mme MARIE Francisca (à partir de 19 h 15).
- Mme MASSARDIER Christiane qui donne pouvoir à M. ROBERT Philippe.
- Mme MEUNIER Marie-Nicole qui donne pouvoir à Mme PASSEL Nicole.
- M. SANLAVILLE Aymeric qui donne pouvoir à M. VIAL Guy (jusqu'à 20 h 15).

SECRETAIRES ELUS POUR LA DUREE DE LA SESSION :

- M. Jean-Luc DEGRAIX ; M. Emmanuel MANDON.

-----oooOooo-----

O B J E T :

PERSONNEL COMMUNAL - MODIFICATION DES EFFECTIFS
--

M. VACHER RAYMOND EXPOSE CE QUI SUIT :

Les modifications d'effectifs font partie de la nécessaire évolution des services. Chaque vacance ou création de poste donne lieu à une réflexion dans le cadre d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.

Les propositions de modifications d'effectifs sont les suivantes :

➤ Direction des affaires culturelles et médiathèque Louise-Labé :

Le départ d'un cadre A de la direction des affaires culturelles a été l'occasion de repenser l'organisation de cette direction. Un projet de réorganisation a été présenté au comité technique paritaire du 30 avril 2010. En terme d'effectifs, cette réorganisation se traduit par :

- la transformation d'un poste d'attaché territorial (catégorie A) en rédacteur territorial (catégorie B),
- la transformation, à compter du 3 juin 2010, d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe (catégorie C) en rédacteur territorial (catégorie B).

Au sein de la médiathèque Louise-Labé, il y a lieu de transformer un poste de bibliothécaire (catégorie A) en assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques de 2^{ème} classe (catégorie B).

➤ Service petite enfance :

Dans le cadre du projet petite enfance de la ville, les places du périscolaire sont transformées en places à temps plein en jardins d'enfants pour accueillir les enfants de 2 à 4 ans qui n'auraient pas obtenu de place à l'école maternelle. Un premier jardin d'enfants a déjà été ouvert au centre petite enfance sans modification d'effectifs. Un nouveau jardin d'enfants doit ouvrir à la rentrée à l'espace petite enfance d'Arlos. Pour s'adapter, il convient de procéder à :

- la transformation d'un poste d'éducatrice de jeunes enfants à mi-temps en éducatrice de jeunes enfants à temps complet,
- la transformation d'un poste d'auxiliaire de puériculture de 1^{ère} classe à mi-temps en auxiliaire de puériculture de 1^{ère} classe à temps complet,
- la transformation d'un poste d'adjoint d'animation de 2^{ème} classe à 28h00 hebdomadaires (28/35^{ème} d'un temps complet) en auxiliaire de puériculture de 1^{ère} classe à temps complet.

Cette nouvelle organisation a été présentée au comité technique paritaire du 30 avril 2010.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur ces propositions.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir discuté et délibéré,

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 33 voix pour, 6 abstentions,

DECIDE :

- **d'approuver** la création et les transformations de postes ci-dessus présentées et de modifier en conséquence le tableau des effectifs de la collectivité.
- **d'imputer** les dépenses au budget général de la ville de l'exercice en cours, chapitre 012.

-----oooOooo-----

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

Certifié,
Saint-Chamond, le 2 juin 2010
Le maire,
signé : Philippe KIZIRIAN